

DÉMARCHE

A partir de la seconde année, la synthèse de la Loi s'appuie inmanquablement sur les affiches qui ont précédé, et en particulier sur la dernière en date. Cela ne veut pas dire qu'on ne s'appuie plus sur les miniforums. Au contraire, ceux-ci ont également fait ce travail d'articulation avec le passé. Mais, en plus dans le déroulement de la synthèse, il va y avoir des moments spécifiques d'articulation entre le passé et la Loi à venir.

Par ailleurs, à partir de la seconde année, la synthèse de la Loi peut aussi accueillir des animateurs élèves. Il est ainsi souvent indiqué d'y faire venir les délégués de l'année précédente, puisque ceux-ci ont une plus grande expérience de l'usage qui peut être fait de la Loi construite. Lorsqu'il y en a, il peut également être utile d'associer des élèves « ceinture noire », du fait de leur position particulière dans la communauté scolaire.

ANNÉE 2 ET SUIVANTES



PRINCIPES

- Utiliser les mêmes étapes que pour la construction de la première année
- Dans les phases de mise en commun, introduire des moments de discussion par rapport à l’affiche de l’année précédente
- Préparer les élèves partenaires si certains sont impliqués
- Garder des traces (photos, rapport...) du travail réalisés et des choix opérés.

Matériel

- Une salle assez grande pour diviser l’ensemble des participants en sous-groupes
- Des affiches, marqueurs, feuilles... en suffisance
- l’affiche de l’année précédente, voire des années précédentes

Durée

2h30 à 4h (selon l’efficacité du groupe)

SOURCES

Pédagogie institutionnelle